

TOUT

savoir sur le

PROGRAMME LOCAL

DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

2023-2029



3CM
l'interco
& vous

RÉDUCTION DES DÉCHETS : LA 3CM POURSUIT SON ENGAGEMENT

Quelques mois après la mise en œuvre de la collecte du tri en porte-à-porte pour augmenter la part du recyclage et diminuer l'enfouissement, la **Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM) s'engage dans l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).**

Sous un acronyme complexe, le PLPDMA a un objectif simple : mettre en place une orientation stratégique **en faveur de la réduction du gaspillage et des déchets sur notre territoire.** Réduire nos déchets, c'est le défi que nous devons relever collectivement.

Déjà engagée depuis plusieurs années dans cette thématique (avec notamment le soutien financier à l'achat de composteurs, le développement de zones de réemploi à la déchèterie, la sensibilisation des scolaires...), la **3CM souhaite en effet aller plus loin dans sa politique de réduction des déchets.**

Planifié sur 6 ans (2023-2029), ce plan permet de :

- ▶ territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets,
- ▶ définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

8
axes

27
actions

DONNÉES 2022



13 927 tonnes de déchets collectés (ordures ménagères, tri et déchèterie)



552 Kg/habitant



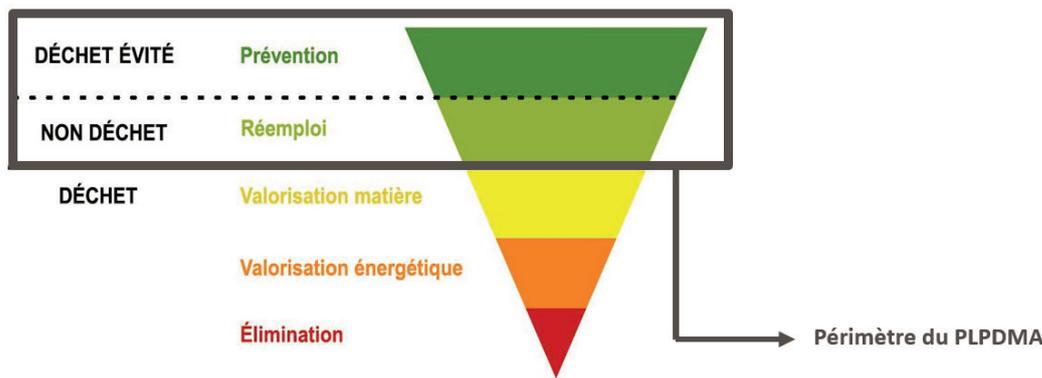
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS : DE QUOI S'AGIT-IL ?

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. »

La prévention consiste à voir chaque bien de consommation usagé et/ou reste alimentaire **comme une ressource** et faire en sorte que cette ressource ne devienne pas un déchet (grâce à la réparation, au réemploi, au compostage de proximité...).

Dès que l'aliment ou le bien de consommation est jeté à la poubelle (grise ou jaune) ou en déchèterie, il devient un déchet. Afin qu'il puisse être **valorisé** (c'est-à-dire réutilisé sous une autre forme), il convient de le trier.

La prévention des déchets repose sur un principe simple : éviter de jeter à la poubelle.



LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



OBJECTIF DU PLPDMA

L'objectif est de tendre vers l'objectif réglementaire de diminution globale de 15% des déchets ménagers et assimilés* (DMA) par habitant entre 2010 et 2030, ce qui signifie pour le territoire une **diminution de 54 kg/hab** de DMA entre 2020 et 2029, fin du PLPDMA (soit **environ 10 % de la production actuelle de déchets**)



- 10%

*Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 2224-14 du code général des collectivités territoriales).

PLAN D'ACTION POUR AGIR

Afin d'atteindre l'objectif fixé, le PLDPMA contient **27 actions** classées selon **8 axes thématiques proposés par l'ADEME (agence nationale de la transition écologique)** :

- ▶ **Axe 1** : Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- ▶ **Axe 2** : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- ▶ **Axe 3** : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- ▶ **Axe 4** : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- ▶ **Axe 5** : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- ▶ **Axe 6** : Augmenter la durée de vie des produits
- ▶ **Axe 7** : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- ▶ **Axe 8** : Réduire les déchets des entreprises

La mise en œuvre opérationnelle, **adaptée aux besoins du territoire de la 3CM**, sera précisée et construite dès 2023 et durant toute la durée du programme, en fonction des opportunités identifiées.

ÊTRE ÉCO-EXEMPLAIRE



AXE 1

Action 01

Limitier la production de papiers de la 3CM

- Engager une stratégie de limitation des impressions papier
- Accélérer la gestion dématérialisée des documents internes et externes
- Engager une réflexion sur une distribution de certaines communications réservée aux habitants ayant exprimé le souhait de recevoir ou non des documents

Action 02

Limitier la production de déchets générés par les services de la 3CM

- Se doter d'une charte éco-événement et limiter la production d'objets promotionnels au strict minimum
- Organiser la vente et/ou le don des objets qui ne sont plus utilisés

Action 03

Intégrer la prévention des déchets dans les marchés publics sur les achats et pour les chantiers

- Sensibiliser les acteurs concernés aux enjeux d'une commande publique éco-responsable
- Réaliser une cartographie des achats (type de prestations, montant et budget) afin d'identifier les priorités.
- Se doter d'une politique d'achats éco-responsable
- Intégrer la prévention des déchets comme critère de jugement des offres dans le cadre de certains marchés publics

AXE 2

SENSIBILISER LES ACTEURS



Action 04

Sensibiliser les ménages à la prévention des déchets et à l'éco-consommation

- Communiquer fortement sur la thématique Prévention des déchets lors de l'évènement annuel « semaine européenne de réduction des déchets »
- Donner de la visibilité aux bonnes pratiques pour encourager les changements de comportement
- Organiser un éco-évènement sur la thématique éco-consommation

Action 05

Sensibiliser les communes

- Rédiger une charte relative à l'organisation d'évènements et manifestations responsables
- Organiser des ateliers de travail avec les services techniques des communes pour identifier des actions de prévention quantitative et qualitative des déchets

Action 06

Sensibiliser les scolaires

- Communiquer les bonnes pratiques pour réduire sa production de déchets

Action 07

Sensibiliser les associations

- Sensibiliser les présidents d'association aux enjeux de la réduction des déchets
- Faire signer aux associations utilisant les installations communautaires une charte relative à l'organisation d'évènements et manifestations éco-responsables
- Apporter un accompagnement aux associations locales (responsables et bénévoles) pour les aider à limiter la production des déchets lors des évènements qu'ils organisent

Action 08

Valoriser les pratiques vertueuses

- Valoriser les commerçants engagés dans le vrac
- Valoriser les pratiques de ménages engagés dans une démarche zéro déchet

AXE 3

UTILISER LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES



Action 09

Mener une réflexion sur des soutiens financiers pour inciter à l'adoption de pratiques vertueuses

- Augmenter la visibilité du dispositif actuel de soutien financier à l'achat de composteur
- Engager une réflexion sur des pratiques vertueuses des ménages ou des professionnels qui pourraient bénéficier d'un soutien financier incitatif

AXE 4

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Action 10

Actions auprès des scolaires

- Mettre en place du matériel pédagogique (gâchis-pain, tables de tri avec pesée) pour les cantines volontaires et les accompagner dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Organiser l'échange de bonnes pratiques entre les établissements
- Sensibiliser les élèves et le personnel aux enjeux du gaspillage alimentaire

Action 11

Actions auprès des commerçants

- Informer les commerçants des bonnes pratiques en matière de prévention des déchets
- Sensibiliser les restaurateurs sur l'obligation de proposer des contenants réutilisables pour permettre d'emporter les restes de repas

ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS & ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS



Action 12

Développer l'utilisation des déchets végétaux comme des ressources

- Organiser des sessions de broyage à la déchèterie et mettre du broyat à disposition des usagers
- Communiquer sur les bonnes pratiques (mulching, plantation d'arbustes à croissance lente, possibilités de valorisation de la pelouse et des autres déchets verts)
- Réunir les services techniques des communes pour échanger sur le sujet de la gestion des déchets verts et les accompagner dans leur changement de pratique

Action 13

Développer le compostage individuel

- Communiquer sur le soutien financier de la 3CM pour l'achat de composteurs
- Distribuer des bioseaux aux habitants pratiquant le compostage
- Proposer des formations/conseils au compostage
- Identifier des guides composteurs locaux et créer un réseau d'utilisateurs de composteurs
- Réaliser une enquête sur le compostage afin de connaître les pratiques actuelles des habitants, identifier les freins et moteurs d'action, identifier des zones potentielles pour l'installation de composteurs collectifs...

Action 14

Développer le compostage partagé

- Accompagner la création de composteurs partagés
- Proposer la mise en place de composteurs partagés aux bailleurs sociaux

Action 15

Développer le compostage dans les groupes scolaires

- Proposer la mise en place de composteurs dans les écoles
- Sensibiliser les élèves à la pratique du compostage

Action 16

Développer le compostage en entreprise

- Identifier des entreprises souhaitant s'engager dans cette démarche
- Accompagner les entreprises volontaires sur un plan technique et méthodologique

AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS



Action 17

Développer la collecte des textiles

- Augmenter le nombre de bornes TLC (textiles, linges et chaussures) présentes sur le territoire
- Communiquer sur les consignes de tri des TLC et le devenir des TLC

Action 18

Développer les espaces de réemploi à la déchèterie

- Ancrer le message «Pensez à donner au lieu de jeter»
- Créer une zone de récupération des cartons à la déchèterie
- Créer une zone pour déposer les vélos
- Améliorer la visibilité de la Donnerie et valoriser le geste des donateurs
- Augmenter le nombre de zones «Donnez/prenez» à la déchèterie
- Récupérer des objets pour une (ou des) association(s) caritative(s) : jouets, lunettes, cahiers... selon les besoins

Action 19

Accompagner les acteurs locaux du réemploi

- Valoriser l'action de la RECYCLERIE au sein de la déchèterie
- Mettre en valeur tous les acteurs du réemploi

Action 20

Initier une dynamique de mise en place de filières locales de réparation

- Sensibiliser sur le réflexe réparation
- Mettre en valeur les acteurs locaux de la réparation
- Promouvoir et faciliter l'implantation d'espaces de réparation

AXE 7

METTRE EN PLACE OU RENFORCER DES ACTIONS EMBLÉMATIQUES FAVORISANT LA CONSOMMATION RESPONSABLE



Action 21

Promouvoir les textiles et changes lavables auprès des particuliers et professionnels

- Communiquer auprès des professionnels de la petite enfance (crèches, assistantes maternelles...) et des jeunes parents sur l'intérêt des couches lavables
- Promouvoir l'utilisation des alternatives aux produits d'hygiène jetables

Action 22

Limiter les imprimés non sollicités à travers le STOP-PUB

- Réaliser et implanter un panneau en déchèterie
- Communiquer sur le stop-pub
- S'assurer de la disponibilité pour les usagers des stop-pub
- Mesurer le taux d'apposition

Action 23

Réduire la consommation de bouteilles plastique

- Faire la promotion de l'eau du robinet

Action 24

Limiter la production de déchets dangereux et réduire leur nocivité

- Informer les utilisateurs sur les solutions alternatives (jardinage au naturel)
- Informer les usagers sur les produits de bricolage écologiques
- Inciter les usagers à utiliser les lieux de dépôt mis à leur disposition

AXE 8

RÉDUIRE LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS



Action 25

Encourager/favoriser l'utilisation d'emballages réutilisables dans les commerces pour limiter la production de déchets d'emballages plastique (barquettes)

- Proposer un autocollant aux commerçants incitant les clients à apporter leurs contenants
- Informer les habitants de l'article L.120-2 de la loi AGECE (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire) qui indique que le consommateur final peut demander à être servi dans un contenant apporté par ses soins

Action 26

Sensibiliser les entreprises et établissements publics à la prévention des déchets

- Informer les artisans/commerçants et entreprises des aides et dispositifs existants pour réduire leurs déchets
- Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprises et en établissements publics

Action 27

Engager une réflexion sur la limite du service de collecte des déchets aux professionnels

- Engager une réflexion sur la limite de service de collecte des ordures ménagères (bac gris)
- Engager une réflexion sur la limite de service de collecte à la déchèterie (volumes, poids, fréquence de passage).

CONSULTATION PUBLIQUE

Tous concernés par le plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) !



Dans l'objectif de réduire la quantité de déchets produite sur son territoire, la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel s'est engagée dans l'élaboration d'un **Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**.

Le PLPDMA doit **coordonner l'ensemble des actions de réduction des quantités de déchet mises en œuvre par les différents acteurs du territoire.**

Il repose sur la base d'un diagnostic intégrant les résultats de l'enquête publique « Vos déchets et vous » de mars 2022 à laquelle **plus de 1 000 personnes ont répondu.**

Avant d'être validé définitivement, la 3CM organise une consultation publique dans laquelle chacun pourra réagir et s'exprimer sur les différentes actions envisagées pour réduire la quantité de déchets.

La 3CM vous invite à envoyer vos remarques et suggestions par voie électronique sur son site internet ou par courrier **jusqu'au vendredi 30 juin 2023.**



Pour consulter le PLPDMA :

<https://3cm.fr/Consultation-publique-PLPDMA.html>

CONTACT

dechets@3cm.fr | [04 78 06 39 37](tel:0478063937)

Communauté de Communes de la Côtière à Montluel

ZAC Cap&Co | 485 rue des Valets | 01120 Montluel

[☎ 04 78 06 39 37](tel:0478063937) [✉ infos@3cm.fr](mailto:infos@3cm.fr)

[3CM.fr](http://3cm.fr) [📱 Appli 3CM&Moi](#)

3CM
Communauté
de Communes
de la Côtière
à Montluel